

*Les crédits*

voulant discuter de cette question aujourd'hui, alors que le Parlement va en être saisi sous peu.

Ils disent de façon plutôt vague dans cette motion qu'on devra apporter d'autres modifications au régime. Or, le gouvernement précédent avait commandé à la firme d'experts-conseils de Sobeco, Ernst & Young une étude sur la rémunération des députés. Lorsqu'elle a été terminée, elle a été soumise à une commission du Parlement, la commission Lapointe, qui s'est penchée là-dessus également.

Cette commission a déposé en juillet, par l'entremise de Son Honneur le Président, son rapport à la Chambre. Il est question dans ce rapport d'autres modifications au régime de retraite, ainsi qu'aux avantages sociaux cumulatifs et à un certain nombre d'autres choses, mais on dit clairement que les députés sont sous-payés en fonction du travail qu'ils effectuent et de la rémunération qu'ils devraient normalement mériter.

On ajoute qu'il faut, d'une part, réduire dans une certaine mesure les prestations de retraite accordées au total et accroître, d'autre part, la rémunération des députés, car cela devrait, en fin de compte, être acceptable. On devrait parvenir à équilibrer les choses en augmentant le traitement et en réduisant certains autres avantages, notamment les prestations de retraite.

Cette législature a décidé qu'il n'y aurait aucune augmentation de salaire, non seulement pour les députés, mais également pour les fonctionnaires, car nous sommes en période d'austérité. Le temps est venu de faire de l'assainissement de nos finances une priorité absolue. Le temps est venu de nous attaquer au déficit et à la dette. Nous n'avons donc pas les moyens d'offrir des augmentations de salaire à qui que ce soit dans l'appareil gouvernemental, donc pas plus aux députés et aux sénateurs.

S'il n'y a pas d'augmentations de salaire, certains prétendent que si on avait pratiqué une diminution dans les autres composantes du programme de rémunération, on aurait alors violé le principe de la commission Lapointe et de l'étude menée par Sobeco, Ernst & Young, ce principe qui consistait à ne pas toucher au niveau de rémunération, quitte à procéder à des rajustements internes. Il va de soi que nous ne sommes pas en mesure d'aller de l'avant. Lorsque l'heure aura sonné, nous pourrions à nouveau nous pencher sur cette foule de suggestions concernant les rajustements à effectuer.

Enfin, je voudrais toucher un mot de la période donnant droit aux prestations de retraite, car le tiers parti a beaucoup fait dans ce domaine. Hier, 52 députés avaient accompli les six années de service donnant droit aux prestations de retraite. Je voudrais insister fortement sur le fait que cette acquisition des droits aux prestations ne signifie pas qu'ils touchent actuellement des prestations. Autrement dit, ils ont acquis les droits aux prestations, sans pourtant les exercer pour le moment. Ils siègent à la Chambre. Aucun n'envisage de démissionner ou de prendre sa retraite. Ils occuperont cette enceinte encore pendant quatre ans, avant

que la députée de Beaver River n'ait à se faire du souci pour qu'ils touchent leurs prestations de retraite.

Hier, ils ont acquis les droits aux prestations. La période d'admissibilité est de six ans. Ce n'est pas une durée déraisonnable, comme période d'admissibilité à un régime de retraite. En fait, pour la moyenne des Canadiens, cette période est souvent de moins courte durée. Il suffit parfois de deux ou trois ans pour devenir admissible à la retraite. Quant à la période de paiement effectif, c'est une autre paire de manches. Dans le cas qui nous occupe, il faut prévoir six ans. Il n'y a rien de magique à propos d'hier. Ce n'est pas une situation qui devrait susciter un débat du genre de celui d'aujourd'hui.

• (1305)

Il y a une période d'admissibilité que 52 autres députés de la Chambre ont respectée. Pour ce qui est de la façon dont la pension est versée et du moment auquel elle est versée, il s'agit là de questions qui sont encore à l'étude. Ce qui est arrivé hier n'influera en rien sur ces questions. Ce qui est arrivé hier n'a rien changé.

C'est une chose que vous n'avez pas l'air de comprendre ou, en tout cas, que vous comprenez mal. Vous ne rendez pas service aux Canadiens en tenant de tels propos au sujet de la période d'acquisition des droits aux prestations.

Je pense qu'il faut comprendre clairement qu'il y a toute une marge entre le droit à une pension après six ans et le moment où l'on touche les prestations et l'âge auquel on y a droit. Le gouvernement va examiner toutes ces questions pour respecter les engagements qu'il a pris dans le livre rouge. Il a promis de s'en occuper en temps opportun, bien avant que qui que ce soit ne prenne sa retraite à la Chambre, bien avant que vous n'ayez à vous inquiéter au sujet du versement des prestations de retraite.

Il y a des préoccupations plus importantes, à ce stade. Je pense ici à la réduction du déficit et au contrôle de la dette, à l'objectif de faire correspondre le déficit à 3 p. 100 du PIB. Nous avons commencé à examiner des programmes. Nous avons entrepris l'examen des programmes de sécurité sociale. Nous avons examiné la défense et les affaires étrangères. Nous examinons tout. Nous sommes en train d'examiner la taille et la forme du gouvernement, ses rôles et ses responsabilités. Il s'agit là d'une entreprise extrêmement importante. Le gouvernement a beaucoup de pain sur la planche.

Malgré tout, le gouvernement est pleinement conscient du point qui préoccupe la députée de Beaver River qui veut que nous réglions cette question rapidement. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Il reste environ un mois de séance à la Chambre, cette année. J'espère que je pourrai, au cours de cette période, prendre la parole à la Chambre pour vous informer de la réalisation des engagements que nous avons pris dans le livre rouge, surtout en ce qui a trait au cumul de la pension et du traitement et à l'âge minimum, points que nous nous sommes engagés à modifier.